

Communication en Question

www.comenquestion.com
n° 7, Novembre / Décembre 2016

ISSN : 2306 - 5184

Morphologie lexicale et principes lexicographiques en bayot: une perspective bilingue

*Lexical morphology and lexicographic principles in bayot: a bilingual
perspective*

16

Mbacké DIAGNE¹
Enseignant Chercheur
Centre de Linguistique Appliquée
Université Cheick Anta Diop
mbdiagne@hotmail.com

¹ Mbacké DIAGNE est enseignant chercheur au Centre de Linguistique Appliquée de l'Université Cheick Anta Diop à Dakar (Sénégal).

Résumé

Cet article traite des particularités morphologiques et syntaxiques qui doivent être prises en compte afin de mieux identifier les principes qui guident le choix des unités linguistiques qui peuvent être considérées comme des entrées dans le dictionnaire bayot, langue atlantique, parlée au sud du Sénégal. Ces principes sont tirés de l'analyse des propriétés morphologiques et des comportements syntaxiques de tous les morphèmes de la langue pour en déterminer ceux qui peuvent remplir les critères d'une lexie. Réfléchir sur les particularités morphologiques que pose la représentation du lexique d'une langue africaine dans le dictionnaire trouve sa pertinence au niveau typologique. Certains traits typologiques du *bayot* font que la structuration des unités lexicales en bayot s'effectue selon des mécanismes qui les rendent morphologiquement très différentes des unités lexicales des langues indo-européennes par exemple. Ils posent ainsi la question de la révision des pratiques lexicologiques et lexicographiques inspirées par ces dernières afin de les adapter aux spécificités des langues africaines.

Mots clés: Morphologiques, Syntactiques, Propriétés, lexicologie, lexicographie, *bayot*.

Abstract

17

This article deals with the morphological and syntactic features that must be taken into account in order to better identify the principles that guide the choice of linguistic units which can be considered as entries in the *bayot* dictionary, an Atlantic language, spoken in the south-west of Senegal. These principles are derived from the analysis of the morphological properties and the syntactic behaviors of all the morphemes of the language to determine those which can fulfill the criteria of a "lexie". Reflecting on the morphological peculiarities of the lexicon of an African language in the dictionary finds its relevance at the typological level. Some typological features of *bayot* make the structuring of the lexical units in bayot according to mechanisms that make them morphologically very different from the lexical units of the Indo-European languages for example. They thus pose the question of the revision of the lexicological and lexicographical practices inspired by the latter in order to adapt them to the specificities of the African languages.

Keywords: Morphological, Syntactic, Proprieties, lexicology, lexicography, *bayot*.

Introduction

Le saut allant du code oral au code écrit que les langues africaines sont en train d'effectuer aujourd'hui soulève d'importants problèmes de choix de système d'écriture, de principes lexicologiques et lexicographiques qui exigent inévitablement une réflexion scientifique préalable à leur documentation. Dans mes travaux précédents, (Diagne, M. c et M. d, 2016) j'ai essayé de dégager, à partir de constats scientifiques, des principes phonétiques et phonologiques qui guident le choix des graphes au lexique de la langue bayot et qui permettent l'élaboration d'un dictionnaire usuel. Ces principes ont été élaborés à partir de l'analyse du lexique de la langue.

C'est dans cette même lancée que nous restons pour aborder ici les principes de morphologie lexicale dans le choix des candidats-vedettes au dictionnaire. Cette représentation du lexique dans le dictionnaire relève de la lexicographie qui pose des problèmes de choix de formes et de règles d'écriture qui ne sont pas du tout aisés à résoudre, vu la morphologie et le mode de fonctionnement des langues africaines à longue tradition orale. Cette question du choix des formes écrites et de leur définition se situe au centre de toute étude lexicographique ou dictionnaire. Il exige, de la part du linguiste, l'élaboration de principes lexicographiques rigoureux. C'est à ce dernier exercice que nous nous engageons ici dans le cadre de l'étude de la langue *bayot*.

Réfléchir sur les problèmes morphologiques que pose la représentation du lexique d'une langue africaine dans le dictionnaire trouve sa pertinence au niveau typologique. La structuration des unités lexicales en *bayot* s'effectue selon des mécanismes qui les opposent morphologiquement à celles des langues indo-européennes par exemple. Parmi ces mécanismes, on peut citer pour le *bayot*:

- Le classement des noms à partir d'un préfixe de classe ou classificateur nominal
- L'opposition distinctive entre voyelles +ATR² et voyelles -ATR
- La formation des mots
- La détermination nominale
- Forme verbale et indexation des personnels

Ces traits confèrent au *bayot* des particularités morphologiques qui déterminent la séparabilité, l'autonomie et le fonctionnement des morphèmes (lexicaux ou grammaticaux) de manière très différente de ceux des langues d'autres types. Ils nous amènent à nous interroger sur les formes lexicales ou les mots ou parties de mots qu'il faut représenter dans le dictionnaire. Quelle lexie pour quel lexème ?

En outre, hormis les questions de choix de graphe que nous avons abordées dans nos travaux précédents pour faciliter l'orthographe des lexies, il reste à

² Advanced Tongue Root

traiter des questions qui relèvent de la morphologie pour résoudre le choix des entrées dans le dictionnaire et pour entrevoir les problèmes de définition qui leur sont inhérents. Il est intéressant de voir, à partir de ces particularités morphologiques d'une langue atlantique comme le *bayot*, les questions que pose la lexicographie pour la représentation du lexique de cette langue dans le dictionnaire. Nous verrons d'ailleurs, en répondant à ces séries de questions, que la lexicographie négro-africaine a des points de divergence avec celle indo-européenne, mais aussi que les langues africaines, fussent-elles de même famille, ne présentent pas toujours les mêmes types de difficultés lexicographiques. De ce point de vue, il est intéressant d'observer, en amont comme en aval du lexique, les problèmes que les unités lexicales *bayot* posent au lexicographe, problèmes qui rendent difficile leur représentation dans le dictionnaire. Quelles sont, sur le plan morphologique, les spécificités qui peuvent militer ou empêcher l'élection d'un lexème au statut d'une lexie, comprise comme une représentation au dictionnaire ? Quelles questions pose la morphologie lexicale *bayot* au lexicographe ? Quels enseignements tirés de la syntaxe *bayot* pour la sélection des candidats au dictionnaire ?

Notre expérience de la langue bayot et les travaux que nous y avons menés jusqu'ici nous permettent d'avancer l'hypothèse que la confection d'un dictionnaire *bayot* dans une perspective bilingue *bayot*/français/*bayot* va inévitablement poser des problèmes de morphologie lexicale de plusieurs ordres :

19

- D'abord au plan structurel des lexèmes, les notions de radical, de base ou forme finie vont dicter au lexicographe de la langue *bayot* un regard différent de celui du lexicographe du français, par exemple, ou même de celui du *wolof*, langue atlantique sénégalaise
- Le choix des lexies doit se faire en tenant compte de leur comportement morphosyntaxique dans le discours
- Les emprunts bayot devront être analysés du point de vue de leur classement catégoriel et de leur structure morphologique d'insertion dans la langue

L'objectif recherché à la fin de l'analyse c'est de dégager des principes directeurs pour l'élaboration plus ou moins correcte d'un dictionnaire usuel bilingue, *bayot*/français/*bayot*.

1. Cadre théorique et conceptuel de l'étude

Ce travail s'effectue dans un cadre conceptuel et théorique qui met en rapport de complémentarité la morphologie et la lexicologie de la langue d'une part, et la lexicographie d'autre part.

La lexicologie relève de la linguistique descriptive et est menée par le linguiste. Elle est tout simplement un maillon de quatrième niveau de la chaîne heuristique dans l'étude scientifique d'une langue naturelle après la

phonologie, la morphologie et la syntaxe. Ceci semble être le point de vue de Hamek Brahim (2012 : 14-15) quand il avance que « *contrairement à la description grammaticale qui se base sur la phrase, le lexique est défini comme l'ensemble des mots et des locutions d'une langue. Et que les locutions sont toutes fois formées de mots. En réalité c'est sur le mot que se fonde la description du lexique* ».

De Picoche, (1977) à Hamek Brahim (2012), en passant par Nikolas-Salminen (1997) et Mortureux (2001), la définition de la lexicologie varie et se fonde principalement sur le concept « mot ». Elle est conçue comme une discipline linguistique dont le but est de mettre à disposition le lexique, compris comme l'ensemble des mots de la langue. De ce point de vue, le lexicologue a pour tâche de mettre à la disposition du lexicographe tous les lexèmes de la langue. Pour les linguistiques, il est plus commode de parler de morphème (lexical ou grammatical), mais cela ne donne pas satisfaction aux lexicologues parce qu'ils ne s'intéressent pas aux morphèmes grammaticaux.

Tournier, (1988), cité par Hamek Brahim (2012 : 143-144), objecte que « *la notion de morphème, très fine, est inadéquate pour décrire la complexité du lexique, le lexicologue a besoin d'une unité moins rigide sur laquelle il va fonder la description du lexique* ».

Ce sont les lexicographes qui vont leur fournir cette unité moins rigide, *la lexie*, notion qui renvoie, toujours selon Tournier cité par Brahim, à « l'unité lexicale mémorisée », éléments plus ou moins longs mémorisés en bloc par l'enfant, sans discontinuité. Ainsi, les lexicologues doivent fournir tous les lexèmes de la langue aux lexicographes qui, à leur tour, et selon les mots de Mortureux (2001 : 13), « ...cherchent à construire, à partir des discours qu'ils observent, des représentations du lexique de la langue ... » La lexicographie est donc la discipline ou l'activité qui consiste à définir des représentations lexicales dans le dictionnaire, c'est-à-dire des lexies. C'est sur cette notion de lexie, qui peut être simple ou complexe, que nous allons fonder les principes lexicographiques de détermination des candidats à l'entrée dans le dictionnaire *bayot*. Tout élément lexical *bayot*, plus ou moins long, mémorisé ou mémorisable par le locuteur natif de la langue sera inscrit dans le dictionnaire. Ne peut être considérée comme entrée lexicale toute unité qui ne répond pas à cette définition. Cette position exige aussi au lexicographe de revoir le lexique de la langue *bayot* sous la loupe de la morphologie lexicale.

2. Présentation de la langue, du corpus et de la méthode de traitement

Pour donner une idée sur la nature des données utilisées dans cette étude, il est nécessaire de présenter la langue *bayot* sur le plan de son classement, de sa typologie et de son statut actuel. Il nous semble important aussi d'informer sur le corpus utilisé, sa collecte et la méthode de traitement.

2.1 Présentation de la langue *bayot*

Dans nos travaux précédents, nous avons bien indiqué que le bayot est une langue de l'ensemble Niger-Congo, de la branche ouest-atlantique nord, du groupe bak et du sous-groupe *jóola*, langue parlée au Sénégal (Diagne, M. a, et b, 2009). Et, il partage avec les langues de ce groupe les mêmes traits typologiques qui sont principalement :

- Langue à classes nominales qui constituent un véritable système d'accord entre les nominaux et les autres unités de discours.
- Langue à harmonie vocalique. Elle se joue entre voyelles + ATR et voyelles -ATR. Elle affecte les affixes et va du radical vers le suffixe ou vers le préfixe à l'exception des verbes en citation avec préfixes de classe de forme CV_[centrale].
- Indexation des personnels sur la forme verbale
- A l'exception des préfixes de classe, nous n'avons pas encore identifié en bayot un préfixe employé à créer de nouveaux mots au lexique, d'où l'on déduit que le bayot ne connaît presque pas de dérivation préfixale.

Ces traits typologiques vont fortement déterminer le choix des lexies comme entrées dans le dictionnaire.

2.2 Corpus et méthode de traitement

L'étude du bayot est basée sur un corpus de plus d'une cinquantaine de textes audio ou audiovisuels, des centaines de phrases transcrites et au moins trois mille mots. Ce corpus continue d'être enrichi. Son traitement grammatical a aussi nécessité l'utilisation de plusieurs outils et techniques : Toolbox, Elan, audacity, Arbyl. Ces outils ont permis de faire l'analyse phonologique, morphologique, syntaxique et lexicale. Toolbox nous a aidé à la fois à l'analyse grammaticale et à la production d'un lexique de plus de trois mille mots que nous sommes en train aujourd'hui d'analyser de sorte à pouvoir élaborer le premier dictionnaire de la langue bayot.

L'analyse de ce stock lexical facilite l'identification des spécificités morphologiques des lexèmes bayot qui posent quelquefois des difficultés à leur entrée dans le dictionnaire. Nous procédons à l'observation de la morphologie des différents items du lexique ainsi obtenu et revenons ensuite au corpus, aux textes et aux énoncés pour mieux comprendre le statut lexical du mot-vedette non seulement par lui-même, mais aussi par d'autres items qui entretiennent avec lui une proximité morphologique, syntaxique ou même sémantique. Les résultats que nous présentons ici sont donc les fruits à la fois de l'observation des propriétés morphologiques des 3000 mots *bayot* listés dans Toolbox et de l'analyse de leurs comportements syntaxiques dans l'ensemble des énoncés et textes du corpus.

3. Résultats de l'analyse de quelques spécificités morphologiques et syntaxiques du lexique bayot

Rappelons que lexique et lexicographie concernent la forme et le sens des unités linguistiques. Deux aspects qui se conditionnent dans le recensement des différentes lexies à représenter dans le dictionnaire. « La lexicologie prend la totalité du signe, forme et sens, autrement dit signifiant et signifié » (Picoche, 1977 : 8). De ce point de vue, tout lexique est tributaire des spécificités linguistiques de la langue ciblée et le lexicographe doit en tenir compte dans sa pratique.

L'étude de la lexicologie bayot se fait dans un cadre bilingue mettant en rapport le français et le bayot, deux langues de statut différent. Le français est une langue de tradition écrite très ancienne qui a acquis un code écrit et une orthographe tous deux normalisés depuis plusieurs siècles à l'image des autres langues indo-européennes. Celles-ci sont, sur bien des aspects, typologiquement différentes des langues africaines. Malgré cela, elles servent souvent comme langues pivot dans la description de ces dernières. C'est ainsi dire que la lexicologie et la lexicographie africaines sont exposées à des risques d'influence de la part des langues des anciens colonisateurs, retenue comme langues officielles de gouvernance dans presque tous les pays africains. C'est le cas ici de notre objet d'étude, la langue bayot. Afin d'éviter à la lexicographie de tomber dans ce travers, il est du ressort du linguiste de partir de l'analyse des propriétés morphologiques et du comportement syntaxique des unités de la langue.

Suivant la définition et le choix faits au début de ce travail de ce que doit être un candidat-vedette au lexique et au dictionnaire *bayot* que nous avons désigné par lexie, nous pouvons ici décrire morphologiquement et syntaxiquement les structures linguistiques acceptées comme entrées lexicales. La démarche consiste à identifier les unités à exclure ou à inclure au dictionnaire. Ainsi, en *bayot*, tous les morphèmes grammaticaux ne sont pas comptés comme entrées au dictionnaire et ne sont présentés que dans la grammaire de la langue. Non seulement, parce qu'ils ne sont pas des éléments autonomes mémorisables tels quels par l'enfant bayot, mais ils sont sujets à des nombreuses variations dues à des facteurs morphophonologiques et morphosyntaxiques qui ne

peuvent pas toutes être rendues dans le cadre d'une définition d'une entrée au dictionnaire.

A titre d'exemple, nous présentons ci-dessous certains d'entre eux :

— Marques de temps aspects modes

La lexicologie et son corolaire en bayot, comme dans presque toutes les langues, ne prennent pas en compte la flexion verbale. Les variations de la forme du verbe dues à l'expression d'une action, d'un état ne sont pas intégrées au lexique et ne peuvent pas donner naissance à des lexies. Le lexicographe les ignore dans la sélection de ces entrées. Cependant, il faut noter qu'elles peuvent apparaître dans le dictionnaire lorsqu'il s'agit d'illustrer les mot-vedettes dans un énoncé.

Le lexicographe ne peut pas donc choisir comme entrées dans le dictionnaire les formes suivantes : *le* « inaccompli », *mi* « duratif / progressif », *ngen* « passé », *ña* « projectif », *ñaral* « obligatif », *ñaβa* « projectif antérieur » et *bi* « hypothétique ». Ces marques peuvent apparaître par blocs de TAM souvent attachées à l'indice sujet. Ces blocs de sujet-temps-aspect-mode peuvent, à l'écrit, se présenter comme des mots de la langue parce qu'écrite quelques fois séparées du verbe. En bayot, on peut avoir *Jemile otijo* « je mange ». *jemile* « 1SG.Duratif.Inaccompli » est séparé du verbe *otijo* « manger », mais n'en constitue pas une lexie mémorisable telle qu'elle est de manière autonome et séparée du verbe.

23

— Suffixes nominaux et verbaux de dérivation, les désinences verbales de valence et de voix

Les suffixes de dérivation ont une fonction de modulation sémantique qui permet de créer de nouvelles lexies, mais ne sont pas en eux-mêmes éligibles comme entrées. De même, les marques de valence et de voix ne figurent pas dans le dictionnaire bayot. Par exemple *óφ* « marque de refus » est toujours liée à la forme verbale pour en changer les sens et / ou la catégorie. *Kagú* « s'asseoir » avec suffixe *óφ*, devient *kagúóφ* « instrument pour s'asseoir ».

— Indices personnels sujets et objets

Ils sont toujours préfixés ou suffixés au radical nominal ou verbal qu'ils accompagnent et ne sont pas autonomes et mémorisables par le locuteur natif. Par exemple dans *jijab faatu* « j'ai épousé Fatou », *ji*, première personne du singulier, est préfixé à *yab*, radical du verbe *kayab* « épouser ». C'est la forme réduite de *inje* « 1SG », est une sorte de marque d'accord entre le sujet et le verbe. *Inje* est mémorisable et peut fonctionner seul dans la langue. C'est une lexie qui peut être intégrée comme entrée dans le dictionnaire *bayot*. Le lexicographe fonde son analyse donc sur la liste des morphèmes lexicaux afin d'en tirer des lexies. Cependant, parmi ces lexèmes, certains posent des

difficultés à leur entrée dans le dictionnaire, non seulement parce qu'ils ne sont pas des unités lexicales mémorisables telles qu'elles et de manière autonome, mais parce qu'ils posent aussi des problèmes de lien et d'identification avec un référent sémantique précis. Les lexies sont des signes, et comme tout signe linguistique, leur structure comprend trois éléments constitutifs : le signifiant, le signifié et le référent. Sur le plan cognitif, c'est la synthèse de ces trois éléments qui permet d'aboutir à une signification. De ce point de vue, pour qu'une unité soit une lexie et puisse être considérée comme une entrée dans le dictionnaire, il lui faut ces trois critères alors que ce n'est pas toujours le cas pour certains lexèmes du *bayot*. Analysons ci-dessous certains d'entre eux.

— Classificateurs, radicaux et bases des noms et des verbes

En *bayot*, en particulier et dans les langues *bak* en général, ces notions posent beaucoup plus de problèmes à la lexicographie que dans les autres langues du Sénégal. En *wolof* par exemple, langue la plus parlée dans ce pays, le nom commence par sa base ou son radical. *Xar* « mouton » et *xar* « fendre » ne débute pas en *wolof* avec des préfixes de classe. Ce sont des lexies qui peuvent être représentés au dictionnaire. L'indice nominal et les marques de défini ou d'indéfini peuvent être antéposés ou postposés au nom : *am xar* « un mouton », *xar mi* « le mouton » ; ce qui explique leur possibilité d'absence ou de présence. En *bayot*, c'est le contraire. *Bulos* « arbre » et *kayab* « épouser » ne peuvent pas, pour être considérés comme des lexies, se départir de leur préfixe respectif *bu* et *ka*. Sinon ce qui reste, *los* ou *yab*, ne sera pas compris par le locuteur natif, non spécialiste de la grammaire de la langue, parce que ne référant à aucune réalité concrète ou abstraite. La seule différence de comportement morphosyntaxique entre les noms *bayot* et les verbes *bayot* c'est que la forme verbale peut apparaître dans des constructions sans son préfixe de classe, mais toujours accompagnés de l'indice sujet. On peut dire donc *jiyab* « j'épouse » où *ji-* est 1SG et *yab*, le radical de *kayab* « épouser ». Par conséquent, chaque lexème nominal ou verbal qu'il soit base ou simple radical doit se présenter au dictionnaire avec son préfixe de classe.

En réalité, le *bayot* présente, comme entrée au dictionnaire, le nom au singulier. En vérité, *bulos* signifie en *bayot* « un mouton » alors que *xar*, en *wolof*, signifie « mouton ».

On n'aura pas besoin de représenter dans le dictionnaire les préfixes de classes, séparément de la base nominale ou du radical, mais la simple indication du préfixe pluriel devant le nom au singulier ne suffit pas à aider l'utilisateur non natif de langue *bayot*. Ce serait le cas pour le *wolof*, d'autant plus que, dans cette langue, les classes du pluriel ne foisonnent pas ; il n'y en a que deux à la différence de l'imprédictibilité des classificateurs du pluriel en *bayot*. A notre avis, il faut présenter, devant les noms au singulier, leur correspondant au pluriel, pour faciliter aux usagers la lecture du dictionnaire *bayot*.

Exemple d'entrée d'un nom :

bulos un arbre. *bulos bo* l'arbre. *elos e* « les arbres ».

En somme, dans le dictionnaire bayot, les noms doivent être représentés avec leur préfixe de classe au singulier ou pluriel.

- Les formatifs des déterminants et autres adjectifs (démonstratifs, possessifs, indéfinis, interrogatifs avec accord, qualificatifs, etc.)

Le même problème se pose avec les déterminants du nom, les adjectifs, les interrogatifs et les indéfinis autres. Ces unités sont construites à partir d'une base non autonome que nous avons appelé le formatif. Le formatif et la marque de classe qui lui est préfixée constitue le déterminant du nom. Ces unités ne peuvent pas se présenter seules au dictionnaire sans la marque de classe qui est une trace de leur référent et qui leur confère au niveau de la compréhension du locuteur une signification. *-ce* « autre » n'est mémorisable que quand il s'accorde en classe à un nom de personne *ace* « autre » dans, par exemple, *ace añaaw* « une autre femme » ou d'animal *ece* « autre » dans *ece elos* « d'autres arbres ». Mais, ceci est-il une raison suffisante pour une absence au dictionnaire ? Les déterminants du nom sont des unités si fonctionnelles que leur absence se ferait sentir pour un non natif qui voudrait apprendre la langue. Et mieux, elles sont des unités mémorisables par le locuteur si elles sont accompagnées de la marque de classe du nom.

Par conséquent, la meilleure stratégie est celle utilisée par Léopold Diouf (2001) qui, dans son dictionnaire *Wolof-Français-Wolof*, a considéré le lexème de cet adjectif accompagné du préfixe de classe comme entrée au dictionnaire. *-eneen* « autre » va y apparaître 10 fois suivant ainsi le nombre de marqueurs de classes nominales qui sont : au singulier *b-*, *k-*, *j-*, *f-*, *l-*, *s-*, *w-*, *g-*, et les deux pluriels *y-* et *ñ-*. Par exemple, avec *b-*, on a *beneen* « un autre », l'adjectif, ou « autre », le pronom.

C'est ce même traitement qui doit être aussi appliqué à tous les déterminants et substituts du nom comme les démonstratifs, possessifs, indéfinis, interrogatifs et les qualificatifs dont la variation en classe pourrait poser quelques soucis au lexicographe. Les unités du discours qui ne posent pas aucun problème morphosyntaxique à leur entrée dans le dictionnaire sont les suivantes :

- Noms avec préfixe de classe

Ce sont tous les noms, dans leurs formes nues en bayot, comprenant au moins le préfixe et la base ; par exemple, *eβe* « une vache », nom de la classe singulier *e-*, est enregistré comme entrée. Les noms au singulier changent de préfixe de classe au pluriel. *Eβe* « vache » devient *iβe* « vaches ». Mais, il nous semble non nécessaire de présenter à la fois le singulier et le pluriel dans le dictionnaire *bayot*. Les noms singuliers seront pris comme entrées dans le dictionnaire et leur pluriel sera présenté dans la définition.

- Verbes en citation

Les verbes non actualisés en conjugaison qui restent avec leur préfixe de classe (CL), car les verbes en citation fonctionnent en bayot comme des noms. *Kazuni* peut signifier « plaire » ou « plaisir ». Il comprend le préfixe de classe *ka-* et le radical *zuni*. Cette classe CLka comprend plus de 95% des verbes cités en bayot.

Kazuni est une lexie parce que c'est une unité autonome mémorisable par le locuteur natif, mais *zuni* que l'on peut rencontrer dans un énoncé n'est pas libre son sens dépend des morphèmes grammaticaux qui l'accompagnent selon le temps, l'aspect et le mode.

— Dérivés nominaux ou verbaux

Ce sont des lexies construites sur la base d'autres lexies. Ils sont donc intégrés au dictionnaire.

Par exemple, *kajon* « être beau » est intégré en même temps que *kajonen* « orner ».

— Composés nominaux ou verbaux non séparés de leur préfixe de classe

Que cela soit avec redoublement, ou avec réduplication de la base : *kagel-été* « mante religieuse » est enregistré comme entrée au même titre que *kagel* « cuillère » et *été* « ciel ».

— Formes pleines des pronoms personnels sujets et compléments

inje « moi », *ab* « toi », *o* « lui », *ya* « nous (duel) », *yi* « nous (exclusif) », *wa* « nous (inclusif) », *ka* « vous », *buko* « eux ».

— Pronoms interrogatifs

An « qui ? », *niin* « quand ? », *bón* « combien ? », *tón* « où ? », *non* « qu'est-ce que ? », *no* « quoi/quel ? », *baseleño* « pour quoi ? » sont tous intégrés.

— Formes en citation des adjectifs / pronoms numériques

Les numériques ont des formes fixes quand ils sont employés dans un comptage non référé, non appliqué à une personne, un animal ou à une chose. Ces formes sont intégrées au dictionnaire. Un, deux, trois quatre, cinq se disent en bayot *éndoón*, *iriga*, *íphiigi*, *ípei*. Mais, le terme « deux enfants » se traduit en bayot par *bá-ńí bá-rígá*.

— Prépositions, conjonctions, adverbes

Ils sont invariables ; leur sélection comme entrée dans le dictionnaire est très commode.

- Locatifs, les interjections, les onomatopées, les idéophones

Ils sont invariables en bayot : *cap* « bruit de chute » par exemple.

- Expressions et phrases lexicalisées

En bayot, *mazunimi*, qui peut être analysé comme composé de *ma* « impersonnel sujet », *zuni* « plaire ou paix » et *mi* « présentatif » est devenu une forme lexicalisée qui donne une expression de salutation signifiant en bayot « bonjour ».

Une telle forme mémorisée par les locuteurs et prononcée sans être découpée est une lexie que l'on peut intégrer dans le dictionnaire.

- Emprunts (en mots complets ou abréviations)

Le bayot comme toutes les langues du Sénégal baigne dans un système écolinguistique très dense où sont parlées plus d'une quinzaine de langues. Cet environnement impose aux langues en présence des échanges mutuels. Le bayot intègre les mots qui lui viennent de ces langues dans la classe *e-* qui peut être vérifié dans les marques d'accord même si le classificateur n'est pas apparent sur l'emprunt. On peut avoir *ehaalis* « de l'argent » emprunté au wolof « *xaalis* », mais aussi *biriko* « un âne » emprunté au portugais qui est de la classe *e-*.

27

Ehaalis entrera dans le dictionnaire sous la lettre E et *biriko*, lui, sera sous la lettre B, même s'il est de la même classe nominale que le mot *ehaalis*.

En somme, chaque mot est classé dans le dictionnaire sur la base de sa première lettre.

4. Discussion des principes lexicographiques de choix des entrées dans le dictionnaire bayot

Au regard de l'analyse des aspects morphosyntaxiques ci-dessus, Ces constats en morphologie lexicale bayot permettent de retenir quelques principes par le lexicographe afin de réussir l'inventaire des mots-vedettes et la confection du dictionnaire bilingue *bayot-français-bayot*. En lexicographie bayot, nous considérons que :

- toute forme mémorisée par les locuteurs et prononcée sans discontinuité est une lexie représentée dans le dictionnaire.
- les noms doivent être représentés avec leur préfixe de classe au singulier avec indication de leur pluriel dans la définition.
- chaque nom entre dans le dictionnaire par sa première lettre apparente à l'écrit. Cette règle est valable pour les noms sans préfixe apparent. C'est la grammaire qui indiquera leur marque de classe.
- les formatifs des déterminants nominaux sont représentés dans le dictionnaire accompagnés des préfixes de classe.

- en *bayot*, les morphèmes grammaticaux ne sont pas comptés comme entrées dans le dictionnaire et ne sont présentés que dans la grammaire de la langue.
- Les expressions ou phrases lexicalisées mémorisées avec une signification d'ensemble sont des entrées dans le dictionnaire

La majeure partie de ces principes confirment ceux dégagés déjà par la lexicographie en générale. Les principes adoptés ici pour guider la confection du dictionnaire *bayot* sont en harmonie avec les orientations théoriques données surtout par Mortureux (2001) qui se fonde sur la notion de lexie telle que nous l'avons définie à travers cet article.

Cependant, certains principes retenus en lexicographie bayot montrent de réelles spécificités pour cette langue en particulier, et pour les langues *bak* en général, et posent aussi des questions de fréquence inégale d'occurrences de certaines unités dans les deux volets du dictionnaire bilingue *bayot* / français. Il s'agit par exemple de:

- L'entrée de noms avec leur préfixe de classe au singulier

Cette position est conforme aux règles morphologiques du *bayot* qui ont montré que le nom dans cette langue, c'est radical plus préfixe de classe (Diagne, 2009). La conséquence de cette disposition est que le lexicographe peut avoir les lettres alphabétiques d'entrée dans le dictionnaire *bayot* en classant simplement les premières lettres des préfixes de classe des noms à l'exception des nominaux avec préfixe non apparent.

- L'entrée des déterminants et adjectifs par les préfixes de classe

Cette disposition a pour conséquence de dire que, dans le volet bayot-français du dictionnaire bayot, un même lexème apparaîtra autant de fois que le nombre existant de préfixe de classe nominale avec la même signification. Ceci peut donner l'impression d'une redondance inutile, mais cela peut être une stratégie pratique pour faciliter l'acquisition du *bayot* par un non natif.

L'autre aspect de la question est que dans le volet français-*bayot* du dictionnaire, devant l'entrée une seule fois d'un déterminant en français, on risque d'avoir dans sa traduction en bayot une quinzaine d'occurrence d'un même déterminant *bayot* à cause des différents préfixes de classe. Ce déséquilibre d'occurrence pose un problème de pertinence.

Conclusion

Cette analyse a montré que la lexicographie africaine a besoin de relire ses principes et procédés d'élection et de définition des entrées lexicales sous la loupe d'une morphologie lexicale spécifique aux langues africaines. Pour le *bayot* et les langues *bak*, il est nécessaire avant toute élaboration de dictionnaire de nettoyer le lexique fourni par le linguiste lexicologue en partant de l'oralité vers l'écrit afin de pouvoir faire l'inventaire des lexies telles que définies dans ce travail. Ainsi, les lexies nominales seront présentées avec

le préfixe de classe si celui-ci est apparent. Sinon, elles seront présentées sous la première lettre du radical ou de la base. Les verbes sont présentés en citation avec le préfixe, mais ne sont pas pris comme entrées lorsqu'ils sont actualisés sans leur préfixe de classe. Tous les formatifs des déterminants et autres adjectifs sont présentés avec les marques de classe nominale. Les morphèmes grammaticaux ne sont pas présentés au dictionnaire. Cette analyse morphologique du lexique bayot pour être plus utile pour la lexicographie de cette langue doit se compléter par l'identification de principes en dictionnaire à même de clarifier les procédés de définition et d'illustration des entrées retenues dans le dictionnaire.

Bibliographie

Diagne, M. (2009). *Le bayot, Langue atlantique nord, groupe bak, sous-groupe Jóola*. (Thèse de doctorat). INALCO, Paris.

Diagne, M. (2009). *Bref Aperçu grammatical et lexical du Bayot*, Dakar : Les Editions du Livre Universel.

Diagne, M. (2011). Harmonie et système vocalique en bayot-kugere. *Sciences & Techniques du Langage, revue du Centre de Linguistique Appliquée de Dakar*, N° 8, Dakar : UCAD, 2011, pp. 53-68

29

Diagne, M. (2016). Principes phonétiques et phonologiques en lexicographie africaine : le cas du bayot, langue atlantique, groupe bak. *IMO-IRIKISI*, vol. 8, N° 1 et 2, 1^{er} et 2^{ème} semestres 2016. FLASH-UAC, Abomey-Calavi. pp. 187-198

Diouf, L. (2001). *Dictionnaire wolof*. Tokyo : ILCAA.

Hamek, B. (2012). *Introduction à la réalisation d'un dictionnaire amazigh-amazigh à base Kabyle*. (Thèse de Doctorat). Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou

Mel'cuk, I. A., Clas, A., et al. 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve : Duculot s. a.

Mortureux, (2001). *La lexicologie entre langue et discours*. Paris : Armand Colin

Nikolas-Salminen, A. (1997). *La lexicologie*. Paris : Armand Colin.

Picoche, J., (1977). *Précis de lexicologie française. L'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris : Nathan.

Stumpf, B. (2009). *Lexicographie et lexicologie historique du français. Sciences de L'homme et de la Société*. Université de Nancy II, Nancy.